

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2014

**Membres présents** : MM. BLONDEL, Mme DURECU, Mr BOURHIS, Mme RODRIGUEZ, Mr LACHEVRE, Mme TOLLEMER, Mr DUTOT, Mme ROBION, Mme DEMARE, Mme ROBIN.

**Absents excusés** : Mme GALLAIS, Mrs MALO et AUBLE

**Absents non excusés** : Mrs LECAVELIER DES ETANGS, DECULTOT

Madame DEMARE Olivia a été élue secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la réunion du 3 juin 2014 n'a pas fait l'objet de remarque et est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, quelques informations :

- CITYSTADE : les tags sur la clôture et panneaux seront effacés par les responsables de ces faits.
- GYMNASSE : occupation illégale de la salle dans la nuit du 13 au 14 juin jusqu'à 2h00 du matin
- PLACE DE L'EGLISE : l'entreprise Paysages de l'Estuaire, doit comme son contrat le prévoit, entretenir pendant 1 an les espaces verts.
- LE COQ : sera remis en place à la mi-juillet
- ASSOCIATION : une manifestation sera organisée le 31 août pour mettre à l'honneur les bénévoles

## ORDRE DU JOUR

- ♦ Cimetière : plan et règlement
- ♦ Restaurant scolaire : bilan financier et impayés, tarif 2014/2015
- ♦ Garderie : bilan financier et impayés, tarif 2014/2015
- ♦ Garderie musicale : bilan financier
- ♦ Aide aux devoirs : bilan financier
- ♦ Associations locales
- ♦ Route du Pont : acquisition terrain
- ♦ Personnel : modification horaires voirie et contrat musique
- ♦ Illuminations fin d'année
- ♦ Rythmes scolaires : résultat de l'enquête auprès des parents
- ♦ Questions diverses

### ♦ Le Cimetière :

Sa capacité est de 650 emplacements, 120 emplacements sont libres et des concessions arrivées à terme pourraient être reprises. Les concessions à perpétuité seront maintenues, mais aucune autre ne pourra être créée. Le prix de

Concession 50 ans	232,00 €	Cavurne 50 ans	174,00 €
Concession 30 ans	150,00 €	Cavurne 30 ans	110,00 €
Columbarium 30 ans	410,00 €	Jardin du souvenir	50,00 €

### ♦ Le Restaurant Scolaire :

Le bilan montre un déficit de 2,08 € par repas. Le nombre de repas est passé de 18.275 en 2010-2011 à 11.910 cette année. Le prix du repas cette année sera fixé à 3,50 € pour les enfants régulièrement inscrits et à 4,30 € pour ceux mangeant occasionnellement. Pour les impayés si pour la rentrée la situation n'est pas régularisée les enfants ne seront pas acceptés.

♦ La Garderie :

Le nombre d'enfants est très irrégulier passant de 20 à 3. Un déficit de 2441 € est constaté. Les tarifs ne subiront pas d'augmentation.

♦ Eveil Musical :

Un nombre d'enfants de 15 en septembre qui passe à 9 en fin d'année. Le déficit est de 516 €. L'activité sera maintenue à la rentrée prochaine, un nombre minimum de 10 élèves déterminera la poursuite de cette activité.

♦ Aide aux devoirs :

Cette activité s'équilibre cette année, un minimum de 11 enfants est nécessaire pour cet équilibre. L'activité sera maintenue à la rentrée prochaine.

♦ Associations locales :

Après rencontre avec les responsables des associations, il a été décidé d'attribuer les sommes proposées par la Commission

Amicale Scolaire	2.112,00 euros
Club de la Bonne Humeur	1.140,00 euros
Anciens Combattants	500,50 euros
COB	4376,00 euros
ASBR	3931,50 euros
Fêtes et Sports	5004,00 euros

Soit un total de 17064 euros

2 Buts transportables pour un coût de 1.918 € TTC seront acquis.

♦ Route du Pont :

En l'attente de l'avis des domaines pour l'acquisition du terrain route du pont destiné à dévier la voie communale. Une surface de 4.000 m<sup>2</sup> est à acquérir. Il a été rappelé les conditions habituelles de ces acquisitions pour le propriétaire 1 € à 1,20€ le m<sup>2</sup> et pour l'exploitant une indemnité pour perte d'exploitation qui a été estimée à 1759,00€/ha pour une récente acquisition. Le propriétaire comme l'exploitant, rencontrés dans l'attente de l'estimation des domaines, sont favorables à ces conditions.

♦ Personnel :

- Voirie : un planning va être établi, d'avril à octobre, le temps par semaine sera de 39h00 et de 31h00 le reste de l'année
- Mme AUBER : professeur de musique, son contrat sera renouvelé 10/20 par semaine. Son temps se répartit en 8h20 pour l'école et une 1h40 pour fête et sports.

♦ Illuminations Fin d'Année :

Les guirlandes actuelles ne donnent pas satisfaction, un entrepreneur est prêt à faire une démonstration de l'illumination de l'église ou de de façade fin août ou début septembre.

♦ Rythmes scolaires :

L'enquête montre que 70% des enfants participeront aux activités, 2 créneaux en maternelle et 3 en primaire. La mise au point se fera durant le mois de septembre.

♦ Questions diverses :

- Travaux : -Eglise : dans le chœur réparation du ciment supportant les vitraux pour 1700 €
  - Place du Charron : reprise du caniveau pour 2.760,00 €
  - Zone d'Activités : création d'une mare pour 1.350,00 €
- FNATH : lecture du courrier du président de la FNATH, suite au refus de la Commune de financer en 2014. Suite à ses arguments la subvention sera versée
- Transfert de compétences : la police du maire concernant la voirie, les

ordures ménagères pourrait être transférée au président de la Communauté, une demande de renseignements sera faite.

- Gymnase : 4 devis ont été sollicités pour protéger le pourtour du gymnase
- Les sophrologues : ont annoncé leur départ pour fin août.
- Taxe d'aménagement : la DDTM informe qu'une délibération peut être prise pour exonérer de la taxe d'aménagement les surfaces inférieures à 20m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal maintient sa décision à 12 m<sup>2</sup>.
- Correspondant Défense : Monsieur AUBLE Jacques est nommé à ce poste.
- Ralentisseurs : des ralentisseurs sont demandés au hameau de la chaussée. Il est souhaité que le courrier des demandeurs précise l'implantation de ces ralentisseurs.